



## COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 avril 2022, 18 HEURES 30 A LA SALLE DES FETES DE RIMAUCCOURT

---

#### Étaient présents :

BARAUX Philippe,	ECOSSE Laurent,	LEROUX Philippe,
BECUS Annie	EMPRIN Jean-Pierre,	LIMAUX Christophe,
BEGIN Dominique,	FABRE Frédéric,	LUISIN Bernard
BILLETTE Raphaël,	FLAMMARION Marie-Claude	MARIE Edouard,
BOULART Michel,	FONTAINE Romuald,	MARTINS François,
BOURCELOT Anne-Claire	GARLINSKI Fabrice,	MASONI Célia (suppléante),
BOURG Béatrice	GAUVAIN Christelle,	MOCQUET Thierry,
BOUVENOT Francis,	GRAILLOT Philippe	NUFFER Jean-Philippe,
BRAYER Jean-Claude,	GUERBERT Dominique	NORIS Guy (suppléant),
	(suppléante),	
CAUSSIN Mathieu,	GUNTHER Jean-François,	PAROT Sylvie,
CHARLET Monique,	GUY Bernard	PETIT Didier
CHARROYER Christophe,	HASELVANDER Jonathan,	RONDOT Dominique,
COLAS Jean-Pierre,	HASSELBERGER Laurent,	THEODORIDES Gérard,
COSSON Claude,	JACQUEMIN Monique,	THEVENIN Claude,
COURTIER Vincent,	JOFFROY Marie-France,	THEVENIN Jean-Christian,
CRETINEAU Patrice,	KOMONS Marie Laurence,	THOMAS Francis
DESNOUVEAUX Gilles,	LACROIX Nicolas,	TRELAT VALLON Françoise,
	LADIER Gisèle,	VARIS Jessica

soit 53 représentants des communes sur 77

#### Pouvoirs :

Monsieur Jean-Guillaume DECORSE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GUNTHER,  
Madame Laurence DUTANT a donné pouvoir à Monsieur Christophe LIMAUX,  
Monsieur Gérard LENE a donné pouvoir à Madame Gisèle LADIER,  
Monsieur Alain ROUTIER a donné pouvoir à Madame Marie-France JOFFROY,  
Monsieur Claude JEANDEMANGE a donné pouvoir à Madame Marie Laurence KOMONS,

Excusés :

BERNARD Alain,  
DAWO Pierre Jean,  
DECORSE Jean Guillaume,  
DEPOISSON Emmanuel,  
DUPONT Jacky,  
DUTANT Laurence,  
HENRISSAT Laëtitia,  
HUOT Sébastien,  
JEANDEMANGE Claude,

KIMS Eric,  
KLEIN Jean-Claude,  
LAMBERT Pierre-Jean,  
LAUMONT Jean-Claude,  
LENE Gérard,  
LERAT Marion,  
MASSAUX André,  
MAZELIN Thierry,  
MONGIN Françoise,

MOUGIN Thierry,  
RAVENEL Jean-Pierre,  
RENARD Daniel,  
ROGI Christophe,  
ROQUIS Claude,  
ROUTIER Alain,  
ROUYER Emmanuel,  
VAN COPPENOLLE Arnaud,  
VOLOT Julien,

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Parot.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 à Illoud**

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2022 à Illoud ne soulève pas d'observation.  
Il est adopté à l'unanimité.

**2. Approbation Des Comptes De Gestion 2021, Budgets Principal et annexes (Délibérations 2022-3-2)**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites,

Le Conseil Communautaire,

**DECLARE** que les comptes de gestion relatifs aux :

- Budget annexe : SPANC
- Budget annexe : Régie exploitation cyclo-rail
- Budget annexe : Bâtiment relais contrôle technique
- Budget annexe : La Poste
- Budget annexe : Projet Touristique
- Budget annexe : Petite Enfance
- Budget annexe : Scolaire
- Budget Principal : CCMR

dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3. Vote Des Comptes Administratifs 2021, Affectation des résultats et vote des Budgets annexes et Principal

Le Président rappelle les orientations budgétaires déjà présentées.

Le Président réitère le choix de la Communauté de Communes de fixer la priorité sur la petite enfance en général. Les dépenses importantes des budgets « Scolaires et Petite Enfance » reflètent le besoin du territoire de maintenir des services publics pour garder les familles sur le territoire. La mise en place des accueils des enfants répond à une constante demande des administrés.

Les travaux d'investissement correspondent aux travaux lancés en 2021, à poursuivre ou à finaliser en 2022.

- ✚ Maison de santé à Breuvannes
- ✚ Extension de la Maison de santé à Andelot-Blancheville
- ✚ Crèche à Illoud
- ✚ Création de la restauration à Andelot-Blancheville
- ✚ Acquisition de matériel informatique
- ✚ Acquisition de défibrillateurs
- ✚ Début du plan « travaux écoles » suite à l'audit réalisé en 2019, la commission scolaire a déterminé les critères pour programmer et prioriser les travaux dans les écoles du territoire.  
Soit dans les écoles de Bourmont, Rimaucourt et Doulaincourt
- ✚ Création de la liaison douce entre Andelot-Blancheville et Rimaucourt
- ✚ Travaux de voirie

Monsieur Frédéric FABRE remarque que l'enveloppe budgétaire allouée à la voirie est en baisse et s'étonne de la lenteur pour débiter les travaux de mise en sécurité dans les écoles.

De plus, il constate qu'aucune communication n'est transmise sur le cabinet en charge du recrutement d'un médecin sur Bourmont, il voudrait connaître la suite donnée.

D'une part, Monsieur le Président explique que la priorité d'investissement pour la CCMR est axée sur la petite enfance en général, notamment la réhabilitation des bâtiments des écoles ainsi que la création de la crèche à Illoud. Il faut prioriser les actions, la volonté et le débat sur les orientations budgétaires permettent de flécher les choix de travaux.

D'autre part, Monsieur le Président renchérit que la collectivité voulait déjà observer l'expérience de Bourmont avant d'engager des fonds et le contexte sanitaire était peu propice pour un recrutement.

Monsieur Jonathan Haselvander réplique que des contacts avec des médecins ont été pris sans résultat probant.

Monsieur Jean-Claude BRAYER, ajoute qu'un cabinet de recrutement n'est peut-être pas la panacée. Ce sont les médecins qui attirent les médecins de nos jours, l'exemple du cabinet d'Andelot-Blancheville.

Monsieur Bernard GUY déplore qu'aucun projet ne soit en cours pour l'avenir du cabinet médical de Saint-Blin. Les médecins actuels approchent de la retraite, et aucune solution n'a été trouvée pour pallier au manque de médecins sur cette commune. Il est inquiet quant au devenir de ce cabinet mais également pour l'avenir de la pharmacie qui emploie du personnel.

Monsieur le Président, est conscient de la situation du cabinet médical de Saint-Blin, les travaux effectués à Andelot-Blancheville pourraient apporter des répercussions positives sur le cabinet de Saint-Blin. Il faut une harmonie sur le territoire et des solutions sont envisageables, une réflexion est menée pour définir une équité sur l'ensemble de la communauté.

### Budget Annexe SPANC CA 2021 (Délibération 2022-3-3)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

- RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.
- DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget SPANC	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	0	0	0	0	001 Dépenses	0
						1068	
Fonctionnement	10 063,17	11440	1376,83	12 125,90	13502,73	002 Recettes	13502,73

### Budget Annexe SPANC BP 2022 (Délibération 2022-3-25)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget SPANC Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 25 502 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes : 0 euros

### Budget Annexe OM CA 2021 (Délibération 2022-3-5)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstentions :

- RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.
- VOTE** le CA 2021 qui se résume comme suit

Budget OM	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021
SECTION					
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	1 038 987,10	1 057 237,36	18 250,26	0	18 250,26

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX, souligne que la REOM est à son sens le système le plus injuste pour les contribuables et le plus onéreux pour la CCMR. La TEOM serait beaucoup plus judicieuse pour tous. Monsieur le Président rappelle que ce débat a déjà eu lieu. Il propose de soumettre un vote lors du prochain conseil communautaire pour déterminer qui souhaite rediscuter de ce sujet.

### **Budget Annexe Ordures Ménagères BP 2022 (Délibération 2022-3-26)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE le Budget Ordures Ménagères Primitif 2022,**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 1 006 100 euros

#### **Section d'investissement**

Dépenses – Recettes 0 euros

### **Budget Annexe exploitation cyclo-rail CA 2021 (Délibération 2022-3-8)**

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Cyclo-Rail	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2020	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	2 833,33	1 865,78	-967,55	1 336,48	368,93	001 Recettes	368,93
						1068	
Fonctionnement	5 367,91	8 381,5	3 013,59	66 935,82	69 949,41	002 Recettes	69 949,41

### Budget Annexe Cyclo-rail BP 2022 (Délibération 2022-3-31)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget Cyclo-rail Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 77 750 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes 36 778 euros

Monsieur Vincent COURTIER interroge sur l'entretien du circuit et la tonte réalisés. Monsieur Jean-Pierre Colas assure que l'entretien est effectué en temps voulu selon la pousse des végétaux.

### Budget Annexe bâtiment contrôle technique CA 2021 (Délibération 2022-3-6)

Monsieur Nicolas LACROIX ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Contrôle Technique	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	13 743,79	13 130,65	-613,14	-13 130,65	-1 374,79	001 Dépenses	13 743,79
Fonctionnement	1 104,72	14 862,6	13 757,88	10 649,70	24 407,58	1068	13 749,79
						002 Recettes	10 663,79

### Budget Annexe Contrôle Technique BP 2022 (Délibération 2022-3-27)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité

**VOTE** le Budget Contrôle technique Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 25 525 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes 28 134 euros

### Budget Annexe La Poste CA 2021 (Délibération 2022-3-4)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget La Poste	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	24 506,99	25 459,71	952,72	8 635,71	-7682,99	001 Dépenses	8 635,71
						1068	8 635,71
Fonctionnement	-19 538,96	31 467,25	-11 928,29	72 809,27	84737,56	002 Recettes	72 809,27

### Budget Annexe La Poste BP 2022 (Délibération 2022-3-30)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** le Budget La Poste Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 109 334 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes 87 717 euros

### Budget Annexe Projet touristique CA 2021 (Délibération 2022-3-7)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Projet Touristique	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	33 664,29	33 664,29	127 290,41	160 954,70	001 Recettes	160 954,70
				0		1068	
Fonctionnement	39 612,3	38 150	-1 462,3	7 672,67	6 210,70	002 Recettes	6 210,70

### Budget Annexe Projet touristique BP 2022 (Délibération 2022-3-29)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Projet touristique Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 48 790 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes 193 945 euros

### Budget Annexe Petite Enfance CA 2021 (Délibération 2022-3-9)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

Budget petite Enfance SECTION	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	AFFECTATION	
Investissement	6 343,71	10 237,44	3 893,73	16 357,96	20 251,69	001 Recettes	20 251,69
				0		1068	0
Fonctionnement	446 318,87	428 626,86	-17 692,01	73 362,04	55 670,03	002 Recettes	55 670,03

**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### Budget Annexe Petite Enfance BP 2022 (Délibération 2022-3-28)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Petite Enfance Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 643 992 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes : 640 075 euros



## Budget Annexe Scolaire CA 2021 (Délibération 2022-3-11)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention:

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Budget Scolaire	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	RAR	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	279 345,84	402 441	123 095,16	- 99 678,49	23 416,67	Dépenses 300 000,00	001 Recettes	23 416,67
						Recettes 426 388	1068 Recettes	
Fonctionnement	1 534 320,19	1 399 469,07	-134 851,12	0	-134 851,12		002 Dépenses	134 851,12

## Budget Annexe Scolaire BP 2022 (Délibération 2022-3-24)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Annexe Scolaire Primitif 2022,

### **Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 1 828 909 euros

### **Section d'investissement**

Dépenses – Recettes : 794 776 euros

## Budget Principal CA 2021 (Délibération 2022-3-10)

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 0 abstention :

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;  
**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;  
**DECLARE** les opérations 2021 définitivement closes et les crédits annulés.  
**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Budget Principal	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde	Report 2020	Résultat Clôture 2021	AFFECTATION	
						SECTION	
<u>Investissement</u>	993 802,29	828 966,15	- 164 836,14	-44 867,70	-209 703,84	001 Dépenses	209 703,84
<u>Fonctionnement</u>	2 379 346,73	2 531 165,19	151 818,46	1 175 227,53	1 327 045,99	1068 Recette	209 703,84
						002 Recettes	1 117 342,15

## Budget Principal BP 2022 (Délibération 2022-3-23)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix pour 0 contre 1 abstention :

**VOTE** le Budget Principal Primitif 2022,

**Section de fonctionnement**

Dépenses-Recettes : 3 765 897 euros

**Section d'investissement**

Dépenses – Recettes 1 350 121 euros

## 5. Taux Imposition 2022 (Délibération 2022-3-22)

Vu les orientations budgétaires, le Président propose de maintenir les taux d'imposition représentant un produit fiscal de 1 021 157€,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les taux d'imposition 2022,

Intitulé	Taux votés 2022
Taxe sur foncier bâti	7,04
Taxe sur foncier non bâti	10,58
CFE	5,64

Fiscalité de zone 19,08%

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX regrette que la base d'imposition ne soit pas revalorisée selon les critères et la qualité des biens. La commission communale des impôts a la possibilité de modifier la base d'imposition mais pas la CCMR. Pour l'équité des administrés, la Commission Communale des Impôts Directs devrait étudier la base d'imposition de chaque immeuble régulièrement.

La compétence appartient aux communes et non à la CCMR

#### **6. Validation et attribution du marché Réhabilitation des Ecoles du territoire (Délibération 2022-3-32)**

Le Président rappelle la consultation relative au projet de réhabilitation des groupes scolaires de Bourmont, Rimaucourt et Doulaincourt avec une date limite de réception des offres fixée au 11 mars 2022.

##### **Ecole de Bourmont**

Ce marché est fractionné en 2 lots :  
LOT N°01 Charpente Couverture Zinguerie  
LOT N°02 Plafonds Peinture

##### **Ecole Rimaucourt**

Ce marché est fractionné en 3 lots :  
LOT N°01 Démolitions- Gros œuvre – Aménagements Extérieurs  
LOT N°02 Menuiseries extérieures Alu- Serrurerie  
LOT N°03 Plâtrerie Isolation Plafonds

##### **Ecole de Doulaincourt**

Ce marché est fractionné en 5 lots :  
LOT N°01 Démolitions- Gros œuvre  
LOT N°02 Charpente Couverture Zinguerie  
LOT N°03 Menuiseries extérieures Alu  
LOT N°04 Electricité-Chauffage  
LOT N°05 Plâtrerie Isolation Plafonds Sol souple

Le Président expose le rapport d'analyse des offres élaboré par la commission d'appel d'offres réunie le 19 avril 2022 à titre consultatif. Il a été proposé de réaliser les travaux et en conséquence de retenir les titulaires suivants :

##### **Ecole de Bourmont**

Ce marché est fractionné en 2 lots :  
LOT N°01 Charpente Couverture Zinguerie : SARL GALLAND : 10 248,50€  
LOT N°02 Plafonds Peinture : SARL THORREAU : 5 645,56€

**Total HT : 15 894,06€ soit TTC 19 027,87€**

### **Ecole Rimaucourt**

Ce marché est fractionné en 3 lots :

LOT N°01 Démolitions- Gros œuvre – Aménagements Extérieurs : SARL SCODITTI B : 16 892,15€

LOT N°02 Menuiseries extérieures Alu- Serrurerie : SAS MIROITERIE DU FOULTOT : 2 500,00€

LOT N°03 Plâtrerie Isolation Plafonds : PIOT TONY : 2 363,25€

Total HT : 21 755, 40 € soit TTC 26 106,48 €

### **Ecole de Doulaincourt**

Ce marché est fractionné en 5 lots :

LOT N°01 Démolitions- Gros œuvre SARL SCODITTI B : 11 612,50€

LOT N°02 Charpente Couverture Zinguerie : SARL HDH : 14 345,07€

LOT N°03 Menuiseries extérieures Alu : SAS MIROITERIE DU FOULTOT : 30 200,00€

LOT N°04 Electricité-Chauffage : SAS MARTINI : 1 149,00€

LOT N°05 Plâtrerie Isolation Plafonds Sol souple : PIOT Tony : 14 705,10€

**Total de 72 011,67 € H.T. SOIT 86 414,00€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** les marchés de travaux, concernant le projet de réhabilitation des Ecoles de Bourmont, Rimaucourt et de Doulaincourt, de la manière suivante :

### **Ecole de Bourmont**

LOT N°01 Charpente Couverture Zinguerie : SARL GALLAND : 10 248,50€

LOT N°02 Plafonds Peinture : SARL THORREAU : 5 645,56€

**Total HT : 15 894,06€ soit 19 027,87€ T.T.C.**

### **Ecole Rimaucourt**

LOT N°01 Démolitions- Gros œuvre – Aménagements Extérieurs : SARL SCODITTI B : 16 892,15€

LOT N°02 Menuiseries extérieures Alu- Serrurerie : SAS MIROITERIE DU FOULTOT : 2 500,00€

LOT N°03 Plâtrerie Isolation Plafonds : PIOT TONY : 2 363,25€

**Total HT : 21 755, 40 € soit TTC 26 106,48 €**

### **Ecole de Doulaincourt**

LOT N°01 Démolitions- Gros œuvre SARL SCODITTI B : 11 612,50€

LOT N°02 Charpente Couverture Zinguerie : SARL HDH : 14 345,07€

LOT N°03 Menuiseries extérieures Alu : SAS MIROITERIE DU FOULTOT : 30 200,00€

LOT N°04 Electricité-Chauffage : SAS MARTINI : 1 149,00€

LOT N°05 Plâtrerie Isolation Plafonds Sol souple : PIOT Tony : 14 705,10€

**Total de 72 011,67 € H.T. SOIT 86 414,00€ TTC.**

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget annexe scolaire primitif 2022.

**AUTORISE** le Président à signer les actes d'engagement à intervenir.

7. Cantine Andelot-Blancheville avenants lots 3 et 6  
(Délibérations 2022-3-35 et 2022-3-39)

Par la délibération n°2021-51 en date du 20 avril 2021, la CCMR a attribué les marchés pour la création d'une restauration scolaire à Andelot-Blancheville. Concernant le lot n°3 Démolition Gros-oeuvre, celui-ci a été dévolu à l'entreprise SARL CANGI Loriani, pour un montant de 201 000 € HT. Le Président rappelle à l'assemblée les travaux liés à des mises au point techniques réalisées en cours de chantier, générant une plus-value.

Il est donc proposé au conseil d'adopter l'avenant n°1 au lot n°3 d'un montant de + 4 298,75 € H.T. et, faisant passer le marché signé avec SARL CANGI Loriani à un total 205 298,75 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au lot n°3 passé avec SARL CANGI Loriani pour un montant de 4 298,75 € H.T.

**INDIQUE** que le montant total du lot n°3 est ajusté à 205 298,75 € HT soit 246 358,50 € TTC

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant

Par la délibération n°2021-51 en date du 20 avril 2021, la CCMR a attribué les marchés pour la création d'une restauration scolaire à Andelot-Blancheville. Concernant le lot n°6 Plâtrerie Isolation Plafonds, celui-ci a été dévolu à l'entreprise SARL YANN GIRARDOT BAZIN Nouvelles, pour un montant de 37 704€ HT

Le Président rappelle à l'assemblée les travaux liés à des mises au point techniques réalisées en cours de chantier, générant une plus-value.

Il est donc proposé au conseil d'adopter l'avenant n°1 au lot n°6 d'un montant de + 4 000 € H.T. et, faisant passer le marché signé avec SARL YANN GIRARDOT BAZIN Nouvelle à un total 41 704 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au lot n°6 passé avec SARL YANN GIRARDOT BAZIN Nouvelle pour un montant de 4 000,00 € H.T.

**INDIQUE** que le montant total du lot n°6 est ajusté à 41 704 € HT soit 50 044,80 € TTC

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant

8. Cession de terrain ZA Croix Sainte Barbe, à Rimaucourt (Délibération 2022-3-33)

Le Président informe l'assemblée qu'une entreprise, sollicite la collectivité pour l'achat d'un terrain sur la zone d'activités économiques communautaire de la Croix Sainte Barbe à Rimaucourt. Elle a besoin d'une surface de 1 816 mètres carrés sur la parcelle référencée AI 162.

Dès lors, pour permettre à l'EPCI de disposer de ce bien, en vue d'une cession, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur la désaffectation de l'immobilier cadastré AI 162 La Croix Ste Barbe à Rimaucourt, son déclassement du domaine public pour être intégré dans le domaine privé communautaire.

L'avis des domaines sur la valeur vénale reçu le 24 février 2022, estime ce bien à 5€/m<sup>2</sup>

La délibération en date du 12 janvier 2022 approuvait la cession d'une parcelle après la division parcellaire et le tarif fixé, selon la visibilité de la départementale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la vente d'un terrain d'une surface de 1816 m<sup>2</sup> à 7€/m<sup>2</sup> à Monsieur Tayer AKSOY pour installer sa société.

**DECIDE** la désaffectation des parcelles et le classement dans le domaine privé de la CCMR,  
**DECIDE** d'aliéner les propriétés sises à Rimaucourt provenant du domaine privé de la Communauté de Communes Meuse Rognon.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'aliénation de cette parcelle.

**CHARGE** l'étude de Maîtres Jean BOISSIERE et Sophie FLEURY, notaires à Bourmont, pour rédiger les actes de ventes.

**AUTORISE** le Président à signer les actes notariés à venir ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Voirie intérêt communautaire et règlement (Délibération 2022-3-34)

Vu l'arrêté n° 2716 du 12 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Meuse Rognon

Vu la délibération du 17 septembre 2019 portant redéfinition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes Meuse Rognon en matière de Voirie

Le Conseil Communautaire annule et remplace la délibération 2022-10 en date du 12 janvier 2022, par ce qui suit

Le Président informe l'assemblée que la commission voirie s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les critères définissant les voiries d'intérêt communautaire.

La commission a décidé de faire réaliser un audit technique dans chaque commune membre de la Communauté de Communes Meuse Rognon, afin de prioriser les travaux voirie sur la durée du mandat. Le Président présente le règlement qui définit les critères retenus pour déterminer les voies d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE** le règlement proposé

**ACCEPTTE** le tableau qui définit la voirie d'intérêt communautaire

**AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**10. ALSH Séjours été 2022 (Délibération 2022-3-37)**

Dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le Président propose au Conseil Communautaire l'organisation de deux mini-camps, basés essentiellement sur des activités sportives, pendant les vacances scolaires d'été. Un sera réservé aux enfants âgés de 6 ans à 10 ans.

**Il se déroulera la semaine du 25 au 29 juillet 2022 à Liez (52200 Peigney).**

**Et d'un second mini-camp qui sera réservé aux enfants âgés de 10 ans à 17 ans.**

**Il se déroulera la semaine du 1<sup>er</sup> août 2022 au 5 août 2022 au DER**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de l'organisation des activités mentionnées ci-dessus dans le cadre de l'ALSH

**AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**11. Prime mobilité (Délibération 2022-3-38)**

Le contexte économique actuel est très défavorable aux agents qui utilisent leur véhicule pour travailler. Les textes réglementaires permettent d'allouer une indemnité forfaitaire dont le montant est notamment déterminé par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Président propose donc d'instaurer une prime mobilité à titre exceptionnel à l'ensemble du personnel.

Les modalités d'attribution de la communauté de communes seront les suivantes :

**Bénéficiaires** : agent titulaire ou stagiaire, agent contractuel de droit public ou privé,

**Montant forfaitaire** : majoration de 100 euros nets, avant prélèvement à la source au titre de 2022, de l'indemnité versée pour les agents concernés par les délibérations de la Communauté de Communes

**Versement** : en une seule fois, en mai 2022, les crédits nécessaires à ce complément exceptionnel de rémunération seront prélevés sur le budget principal et les budgets annexes, chapitre 011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** un complément forfaitaire unique de rémunération à l'ensemble des personnels, tous statuts confondus, présents en mai 2022.

## 12. Questions diverses :

### ▪ Bail de location du studio de la Maison de Santé de Bourmont (Délibération 2022-3-36)

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un logement est aménagé au-dessus de la maison de santé de Bourmont pour accueillir les professionnels de santé.

Madame Véronique BORTOT, pharmacienne, demande à louer ce local pendant ses congés pour loger son remplaçant.

Le Président, à titre exceptionnel, pour maintenir les professions médicales et libérales sur le secteur de Bourmont, propose de louer ce logement et d'établir un bail de mise à disposition pour la durée des congés estivaux.

Le Président propose de louer ce bien pour un montant de 75 € par semaine charges incluses

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les modalités de facturation du loyer présentées

**AUTORISE** le Président à rédiger le bail en résultant

**AUTORISE** le Président à signer le bail en résultant ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### ▪ Information relatives à la procédure de modification du PLUI :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Christophe LIMAUX.

La parcelle achetée par la CCMR à Illoud pour le projet de construction d'une crèche est classée suite au zonage du PLUI en « développement économique ». Ce zonage ne correspond donc plus. La démarche à effectuer est de réaliser une modification simplifiée pour changer le classement et ainsi passer de la zone UY à US.

Le Président précise que ces modifications de zonage du PLUI seront exceptionnelles et uniquement dans le cadre d'un développement économique ou touristique.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.*

*Monsieur Nicolas LACROIX*

*Madame Sylvie PAROT*



---

*Président*

*Secrétaire de Séance*

10

10/10/10